



DELIBERATION

Objet : Modification des tarifs 2026 du Théâtre du Parc

Le 18 mai 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Marie MONTET, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Chloé PETIT, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Madame Muriel SPADA à Madame Bernadette PONSON, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame Pascale DUMAZET, Madame Cheryl-Anne GAUTHIER à Madame Céline MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Absente : Madame Isabelle BOIS.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 100 du 15 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux applicables pour l'année 2026.

Il indique qu'il est nécessaire d'adapter certains tarifs ou d'adopter des tarifs complémentaires correspondant aux prestations qui seront proposées pour la saison 2026-2027 du Théâtre du Parc.

A – Refonte des tarifs de pratique artistique

Suite à l'ajout de plusieurs tarifs au fil des années et pour plus de cohérence de l'ensemble, il est nécessaire de revoir la tarification des stages/ateliers de pratique artistique, et d'établir une tarification horaire, qui permettra plus de flexibilité.

Afin de renforcer l'attractivité des temps de pratique artistique et de valoriser la fidélité des usagers, il est proposé d'actualiser le dispositif de réduction spécifique pour les détenteurs de la carte spectateur.

Dans un souci d'équité entre les différents formats de pratique artistique (durées variables, contenus diversifiés), la réduction appliquée repose sur un principe proportionnel : le montant de la réduction est calculé en fonction du nombre d'heures de pratique.

Ce mode de calcul permet d'assurer une cohérence avec la tarification horaire ; de garantir une égalité de traitement entre les usagers, quel que soit le format du stage ; d'offrir une

lecture claire et compréhensible du dispositif ; d'éviter les effets de seuil entre les ateliers courts et les stages longs.

Ainsi, il est proposé que pour les détenteurs de la carte spectateur, une réduction de 1 € par heure de pratique soit appliquée sur le tarif en vigueur.

Monsieur le Maire présente la nouvelle grille tarifaire :

TARIFS DES PRATIQUES ARTISTIQUES	
	Tarifs valables à partir du 1 ^{er} juin 2026
<u>Pratique artistique Tarif horaire</u>	
Tarif Adulte	7,00 €
Tarif Enfant (- 16 ans)	5,00 €
Détenteurs de la carte spectateurs :	
Gratuité sur les ateliers de 2h ou moins	
A partir de 3h de pratique : réduction de 1 € par heure	
<u>Tarif unique atelier Festival</u>	10,00 €
<u>Pratique artistique : refacturation d'interventions artistiques</u>	
Tarif horaire plein	70,00 €
Tarif horaire réduit	65,00 €
Tarif horaire partenaire	60,00 €

B – Mise à jour des tarifs des consommations vendues au bar

Monsieur le Maire annonce qu'il convient de mettre à jour et d'ajouter certains tarifs de la carte du bar :

TARIFS DES CONSOMMATIONS VENDUES AU BAR DU THÉÂTRE	
<u>Boissons</u>	Tarifs valables à partir du 1 ^{er} juin 2026
Bouteille d'eau 50 cl, sirop	1,00 €
Jus de fruit artisanal (25 cl)	2,50 €
Soda, canettes	2,00 €
Bière bouteilles (33 cl)	3,50 €
Bière pression au verre	2,50 €
Vin (rouge/blanc/rosé) au verre	3,50 €
Vin à la bouteille	12,00 €
Alcool apéritif (anisé,...)	4,00 €
Alcool fort (whisky, cognac ...)	6,00 €
Champagne à la coupe	6,00 €
Café, thé, infusion, chocolat	1,00 €
Consigne gobelet plastique personnalisé	1,00 €

Alimentation	Tarifs valables à partir du 1 ^{er} juin 2026
Tartelettes, madeleines, petits gâteaux	0,50 €
Viennoiseries, part de cake, confiserie	1,00 €
Chips, gâteaux apéritifs	1,50 €
Part de pizza, quiche ...	3,50 €
Dessert simple artisanal (muffin, part de tarte,...)	3,00 €
Assiette de produits salés élaborés	8,00 €
Repas complet enfant (jusqu'à 12 ans)	9,00 €
Repas complet adulte	15,00 €
Planche apéritive pour 1 personne	10,00 €
Planche apéritive pour 2 personnes	18,00 €
Planche dessert	7,00 €

Monsieur le Maire précise que tous les autres tarifs du Théâtre du Parc mentionnés sur la délibération n° 100 du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 restent applicables et demeurent inchangés, exceptés ceux figurants dans les encarts « tarifs des stages artistiques » et « tarifs des consommations vendues au bar du théâtre », objet de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 28 voix pour et 4 abstentions (groupe Des racines et de l'audace) :

- **APPROUVE** les tarifs précités applicables à compter du 1^{er} juin 2026.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 mai 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

